



**HAL**  
open science

## Licence Musicologie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Musicologie. 2017, Université de Lorraine. hceres-02026852

**HAL Id: hceres-02026852**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026852>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Licence Musicologie

Université de Lorraine

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, lettres et langues

Établissement déposant : Université de Lorraine

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La licence *Musicologie* de l'université de Lorraine, rattachée aux Unités de formation et recherche (UFR) *Arts lettres et langues* des deux sites de l'établissement (Nancy et Metz), est née de la fusion en 2013 des diplômes de musicologie délivrés par les universités Nancy 2 et Paul Verlaine - Metz. Fruit d'une réflexion commune des équipes pédagogiques, la licence *Musicologie* qui rassemble des disciplines théoriques, historiques et pratiques se développe en présentiel sur les deux sites, avec un socle commun pour la première année de licence(L1) et la deuxième année de licence(L2) ouvrant sur deux options en troisième année de licence(L3) : le parcours *Musique et musicologie* à Nancy, qui privilégie les pratiques instrumentales traditionnelles (chant, instrument, accompagnement) ; et le parcours *Musique et culture* à Metz qui offre une pluridisciplinarité innovante (esthétique, musique et image, sociologie...).

Une partie des enseignements se déroule sur les sites des Conservatoires à rayonnement régional (CRR) de Metz et de Nancy.

## Analyse

### Objectifs

La licence *Musicologie* de l'université de Lorraine permet d'acquérir une connaissance générale de l'histoire de la musique, une capacité d'analyse des œuvres musicales, des repères techniques inhérents à la discipline, ainsi qu'une approche des musiques extra-européennes et des musiques actuelles. La licence *Musicologie* défend des objectifs ambitieux : à l'issue de la L3, un étudiant est capable d'apprécier une œuvre dans toutes ses réalités sociologique, historique, analytique, d'accomplir des recherches, de posséder des bases en écriture, d'harmoniser au clavier, de gérer un chœur, de savoir se servir de logiciels informatiques avec interface MIDI, etc. À terme, les métiers visés recouvrent aussi bien le champ de l'enseignement (premier et second degré) que celui du journalisme musical, le domaine de l'édition (chargé d'édition) ou l'animation musicale auprès de structures diverses.

Le socle commun en L1 et en L2 permet d'aboutir à une spécialisation en L3 : le parcours *Musique et musicologie* sur le site de Nancy (tourné vers les pratiques instrumentales occidentales et traditionnelles) et le parcours *Musique et culture* à Metz (approche pluridisciplinaire par le biais de l'esthétique, de la sociologie, etc.). La licence *Musicologie* comporte en outre des passerelles vers deux licences professionnelles (LP) : *Métiers de la scène lyrique* et *Assistant de production et d'administration musiques actuelles*.

### Organisation

La licence *Musicologie* rassemble des disciplines théoriques, pratiques, techniques qui se déclinent de manière progressive. Dans les matières techniques, théoriques et culturelles, il existe un tronc commun qui compose les fondamentaux de la formation. À celles-ci s'ajoutent dès la L1 des options par semestre à choisir au sein du catalogue des Unités d'enseignement (UE) dans le champ *Art, lettres et langues* et en *Sciences humaines et sociales*. Il n'est pas précisé la nature des différentes pratiques instrumentales dispensées ni la manière dont celles-ci s'organisent.

La licence défend un partenariat étroit avec les deux Conservatoires à rayonnement régional (CRR) des villes de Metz et de Nancy afin de mutualiser les moyens et les enseignements – en particulier les enseignements techniques, délicats dans la discipline musicologique. Manquent néanmoins des précisions relatives aux lieux et aux volumes d'enseignements (se pose la question notamment de la répartition entre les conservatoires et les sites universitaires). On notera que davantage d'étudiants s'inscrivent à Nancy qu'à Metz (en particulier en L3) sans que cette différence soit expliquée.

Il n'est pas précisé, pour ce qui est des cours pratiques, quelles sont les différentes pratiques instrumentales dispensées ni la manière dont s'organisent les différentes pratiques (instrument, chant, écriture...).

Afin de parvenir aux objectifs visés par la formation, l'association au CRR apparaît comme un postulat indispensable mais l'exposé de sa mise en œuvre manque de précisions. Il n'est pas précisé si le partenariat avec le CRR nécessite une double inscription ou s'il passe simplement par la simple mutualisation des enseignants.

### Positionnement dans l'environnement

Le CRR apparaît comme le partenaire indissociable de l'université – au travers d'un partenariat dont l'originalité revendiquée reste relative à l'échelle du territoire national. On notera cependant un manque d'ancrage strictement pédagogique dans le riche territoire régional. Il n'est pas précisé si les départements de musicologie mettent à profit des institutions telles que l'Orchestre de Nancy, l'Opéra national de Lorraine (par delà la licence professionnelle), l'Arsenal de Metz, etc. ; par le biais de partenariats tels que des conventions de stage, ou par la formation des étudiants à l'écriture de notes de programmes, par des conventions avec les services pédagogiques, ou par des activités de médiation telles qu'elles se pratiquent ailleurs sur le territoire national. Nouer des partenariats avec certaines de ces institutions serait profitable aux étudiants et leur permettrait de confronter leur formation aux ambitions affichées par celle-ci. On remarquera également l'absence de lien affiché avec l'École National d'Art et de Design de Nancy ainsi qu'avec l'École Supérieure d'Art de Lorraine (Metz).

### Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique des départements de musicologie se répartit entre les différents statuts d'enseignants (Professeurs, maîtres de conférences, Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche, enseignants détachés du secondaire) : deux professeurs, quatre maîtres de conférences, trois professeurs agrégés. Par ailleurs, la cohérence du partenariat avec le CRR est assumée dans le fait de recourir à des intervenants extérieurs majoritairement issus de cette structure et qui assurent une bonne part des enseignements techniques. La mutualisation des compétences semble donc particulièrement opérante sur ce point.

La répartition des responsabilités au niveau de l'équipe enseignante est précisément indiquée, tant sur le plan des niveaux (responsable L3, responsable L1-L2) que sur celui des objectifs (responsable agrégation – dont on pourra questionner la pertinence en licence).

Le conseil pédagogique se réunit à intervalles réguliers et comporte des représentants des étudiants et anciens étudiants. Il est mentionné un projet d'évaluation des enseignements par les étudiants afin d'améliorer la formation.

### Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les informations versées au dossier ne permettent pas d'avoir un point de vue complet. En ressort néanmoins une augmentation globale et importante des effectifs sur les deux sites (de 43 étudiants en 2009 à 63 étudiants en 2015 à Metz, et de 57 à 110 étudiants à Nancy sur la même période), l'attractivité du site de Nancy vis à vis de celui de Metz (pour l'année 2015 : 63 étudiants répartis sur les trois années à Metz, pour 110 étudiants à Nancy), un recrutement majoritairement lorrain des étudiants de L1 et un très fort taux d'abandon au cours de la L1 qui suscite des questionnements : près de la moitié des étudiants ont abandonné en 2014, or ce taux semble en augmentation (53 inscrits contre 40 présents aux examens en 2009, 47 contre 38 en 2011, 73 contre 36 en 2014, soit un taux de présence passé de 75% à 49%). Une réflexion reste donc à mener sur les moyens de recruter les étudiants de façon pertinente au départ de la L1 (via des examens d'ordre technique par exemple) et sur les outils à mettre en place pour les étudiants les plus fragiles en cours de L1.

<p>La licence <i>Musicologie</i> est généraliste, aussi plus de 80% des étudiants poursuivent des études (mais l'on n'a pas plus de renseignement fournis dans le dossier). En revanche, les informations sur le taux d'insertion professionnelle n'excèdent pas 2013 et la nature de cette insertion n'est pas renseignée.</p>
<p><b>Place de la recherche</b></p>
<p>La licence s'appuie sur deux laboratoires, le Centre de recherche universitaire lorrain et le laboratoire Littératures, imaginaires, société, et le dossier d'autoévaluation note qu'une partie des enseignants ont des recherches en cours. Cette richesse n'est quasiment pas perceptible dans les enseignements : la nature de l'initiation à la recherche au cours de la L3 n'est pas précisée. Hors les cours de méthodologie, ne sont pas mentionnées d'éventuelles participations des étudiants aux activités liées à la recherche (colloques, journées d'études, initiation aux techniques d'articles etc.).</p>
<p><b>Place de la professionnalisation</b></p>
<p>Les objectifs de la formation sont généralistes et se présentent davantage comme un socle de fondamentaux que comme une finalité. Les compétences professionnelles doivent être à la fois généralistes et spécifiques, sur les plans théorique et pratique. La possibilité de préparer le Diplôme d'Etat (DE) de professeur de Musique en même temps que la L3 à Metz est un atout supplémentaire.</p> <p>La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est précisément complétée. En revanche, le résumé du référentiel d'emploi apparaît irréaliste au regard de la formation proposée : les fonctions de surveillance et d'intégration des élèves handicapés, la médiation culturelle, le travail dans une structure d'administration culturelle etc. n'apparaissent pas comme l'objet de cette formation.</p> <p>La formation défend des objectifs généraux, moins tournés vers la professionnalisation que vers la poursuite d'étude. En revanche, la L1 comporte un Projet professionnel personnel (PPP) qui se poursuit en L2. Des professionnels sont invités mais on regrettera l'absence de liens plus étroits avec les institutions musicales régionales qui pourraient mettre en place des programmes autour de la médiation afin de former les étudiants au métier.</p>
<p><b>Place des projets et des stages</b></p>
<p>Deux semaines de stage en L3 permettent de se confronter à une première approche des institutions ; compte tenu de leur durée, il s'agit sans doute de stages d'observation sans vocation professionnalisante. Par ailleurs, deux concerts par an (à Metz et à Nancy) sont mentionnés, qui constituent des projets à vocation artistique en collaboration avec le CRR.</p> <p>La manière dont les étudiants trouvent leurs stages n'est pas renseignée dans le dossier, ni si certains d'entre eux effectuent des stages plus longs, pendant les vacances universitaires par exemple.</p> <p>Les modalités d'évaluation du stage sont précisées (un court mémoire soutenu devant un jury). Il n'est pas précisé s'il donne lieu à l'attribution de crédits européens (ECTS).</p>
<p><b>Place de l'international</b></p>
<p>Des partenariats ERASMUS sont mis en place, qui permettent des échanges à l'étranger. Si le nombre des étudiants accueillis est mentionné (entre six et un selon les années), celui d'étudiants originaires de la licence <i>Musicologie</i> qui ont bénéficié du programme n'est pas détaillé. En outre, l'accueil des étudiants étrangers est en hausse. Enfin, des enseignants ont noué des partenariats et participent à des programmes de mobilité à l'international : deux d'entre eux ont bénéficié d'un programme de mobilité à l'étranger, ce dispositif méritant d'être encouragé.</p> <p>Seul le français est utilisé dans les enseignements ; le dossier se montre particulièrement flou à ce sujet, parlant de « cours de langue mutualisé » sans précisions tout en mentionnant que les langues étrangères sont mobilisées via le vocabulaire musical au sein des enseignements généralistes. Le descriptif des cours mentionne en revanche la présence de langues étrangères.</p>
<p><b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b></p>
<p>Si la fusion entre Metz et Nancy est effective, il reste à noter qu'au niveau des recrutements, les prérequis ne sont pas identiques pour entrer en L1 sur les deux sites puisque sur celui de Nancy, l'entretien d'orientation permet d'adapter le parcours de l'étudiant en fonction de son niveau musical.</p>

<p>Les cours de formation musicale et d'instrument ont lieu au conservatoire de Nancy alors que pour le site de Metz la formation musicale est dispensée à l'université, de manière collective. Il n'est pas indiqué s'il est nécessaire d'avoir une double inscription au conservatoire de Metz ou de Nancy, en fonction du site.</p> <p>La mise en place du PPP dès la première année ainsi qu'un soutien pédagogique sous la forme d'un tutorat répondent au décrochage des étudiants en cours d'année. Par ailleurs, l'organisation d'une prérentrée avec une réunion d'information et un accueil est un point fort de la formation.</p> <p>L'équipe pédagogique est consciente de la nécessité d'une information, en amont, après des lycéens pour une meilleure compréhension de cette discipline qui nécessite rigueur, constance ainsi qu'un important travail personnel. Néanmoins, le taux d'abandon en L1 incite à amplifier ces dispositifs.</p>
<b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b>
<p>La place du numérique n'est pas définie hors la compétence informatique nécessaire au niveau licence.</p> <p>La validation du Certificat informatique et internet (C2i) est mentionnée dans le dossier d'autoévaluation comme étant l'un des éléments de la licence.</p>
<b>Evaluation des étudiants</b>
<p>La plupart des disciplines sont évaluées en contrôle continu afin d'évaluer la progression et l'assiduité. Dans le cadre du partenariat avec le CRR de Metz, des situations d'examen avec jury extérieur sont mises en place.</p>
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>
<p>Le supplément au diplôme, s'il existe, n'a pas été versé au dossier d'autoévaluation de la mention.</p> <p>Le dossier d'évaluation apporte peu de précisions sur l'acquisition de compétences transversales.</p>
<b>Suivi des diplômés</b>
<p>Les seules informations données le sont six mois après l'obtention de la licence via un questionnaire d'enquête de l'Observatoire de la vie universitaire (OVU)(rien sur le devenir à 18 mois). L'on n'a aucun élément d'appréciation sur la nature des insertions professionnelles.</p> <p>Le suivi du devenir des étudiants est donc à préciser, à affiner et, en l'état, les éléments donnés dans le dossier ne permettent pas d'apprécier pleinement la réussite de la formation.</p>
<b>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</b>
<p>Le Conseil de perfectionnement regroupe des représentants étudiants des deux sites, des représentants du Centre de formation des enseignants de la danse et de la musique (CEFEDM), du CRR de Nancy, et se réunit au moins une fois par an. L'équipe mentionne un projet d'évaluation par les étudiants de la formation qui n'est pas encore appliqué.</p> <p>Le dossier d'autoévaluation n'apporte pas d'autres précisions sur ce point.</p>

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- L'équipe pédagogique accompagne au plus près les étudiants, prenant en compte leurs difficultés en L1 et mettant progressivement en place des projets destinés à éviter leur échec.
- L'enseignement généraliste permet l'acquisition de connaissances diversifiées.
- Les enseignements techniques bénéficient de l'articulation avec les CRR.

### Points faibles :

- Le manque de liens avec les institutions culturelles régionales - hors CRR - est dommageable pour les étudiants la place du CEFEDM n'est pas clairement définie.
- La différence des prérequis entre Nancy et Metz, et les effectifs du site de Metz suscitent des questionnements.
- Le taux d'abandon en L1 reste important malgré les dispositifs d'accompagnement individualisé.
- Les exigences en matière de langues étrangères ne sont pas harmonisées entre les deux sites.
- Le dossier est lacunaire concernant la mobilité internationale des étudiants.

### Avis global et recommandations :

La licence *Musicologie* de l'université de Lorraine permet de construire un savoir généraliste et d'acquérir des notions essentielles dans la discipline.

Toutefois, les deux sites gagneraient à harmoniser leur mode de fonctionnement, leurs enseignements, et la formation trouverait bénéfice à construire des partenariats professionnels permettant d'articuler l'enseignement à des expériences professionnelles.

En effet, et plutôt que de scinder les parcours de L3 (qui comportent déjà des ponts vers des Licences professionnelles), une réflexion pédagogique sur les enjeux professionnels d'une licence de musicologie serait à envisager collectivement, qui permettrait de développer des partenariats avec les institutions musicales, de réfléchir à la cohérence inter-site des enseignements, de clarifier la lisibilité et les objectifs du diplôme.

Il serait enfin souhaitable d'encourager la mobilité étudiante sortante.



# Observations de l'établissement

## 1. Organisation

Des précisions sur la « nature des différentes pratiques instrumentales dispensées » et la manière dont celles-ci s'organisent sont demandées tout comme « des précisions relatives aux lieux et aux volumes d'enseignement » un peu plus loin. Quelques lignes plus bas, il faut préciser « les pratiques instrumentales dispensées » et « la manière dont s'organisent les différentes pratiques (instrument, chant, écriture...) ». Puis, de nouveau, « l'exposé de la mise en œuvre [du partenariat avec le CRR] manque de précisions » notamment concernant l'inscription administrative.

**Voici les réponses aux précisions demandées à propos des liens avec les CRR, tout au long du rapport :**

- Les conventions avec les CRR locaux étant différentes à Nancy et Metz, les modalités varient légèrement d'un site à l'autre.
- Les CRR intègrent les étudiants de l'Université dans leurs cohortes pour les cours d'initiation au piano, de pratique instrumentale et de technique vocale durant les trois années de Licence.
  - À Nancy, le CRR prend aussi à sa charge les cours de Formation Musicale (les étudiants sont répartis en fonction de leur niveau).
  - À Metz, le CRR peut prendre à sa charge les cours de pratique d'ensemble en L3, si l'étudiant est entré au CRR sur concours.
- À Metz comme à Nancy, l'étudiant intègre la classe instrumentale ou vocale de son choix au CRR, en accord avec les enseignants du CRR. Des entretiens sont menés à Metz comme à Nancy, avant la rentrée universitaire (avant l'été à Nancy, le jour de la pré-rentrée à Metz).
- D'un enseignant à l'autre les pratiques pédagogiques peuvent varier, les cours étant parfois individuels, parfois collectifs, parfois sous forme d'ateliers.
- Le volume horaire qui est consacré à l'étudiant suit le calendrier scolaire du secondaire, s'étalant sur plus de 24 semaines/an, et correspond dans les faits à 30mn de cours par semaine pour un étudiant non déjà inscrit au CRR, et à 20mn supplémentaires pour un étudiant entré au CRR sur concours.
- Les étudiants ne paient que leur inscription à l'université et bénéficient d'une inscription administrative gratuite au CRR (voir section 8).
- Les CRR ne prennent pas en charge les cours d'écriture, mais les enseignants du CRR peuvent être employés comme chargés de cours pour des disciplines variées (la Formation musicale et l'écriture notamment).

Ces informations figurent dans les conventions signées avec les CRR, fournies dans les documents annexes au dossier d'accréditation.

**Il est demandé d'expliquer pourquoi « davantage d'étudiants s'inscrivent à Nancy qu'à Metz, en particulier en L3. »**

D'après les chiffres fournis par la DAPEQ, arrêtés à 2014, il y avait en L3 à Nancy 14 inscrits (résultant de 24 étudiants de L1 en 2012), et 9 inscrits à Metz (résultant de 14 L1 en 2012). Ce léger écart se vérifie systématiquement depuis 2009 (plus forte ancienneté des chiffres de la DAPEQ).

Les hypothèses pouvant justifier cette différence sont multiples et échappent à notre niveau de connaissance de l'histoire des cohortes d'étudiants entre les deux départements de musicologie, et entre les deux sites en général. Nous constatons cependant une visibilité supérieure du site de Nancy sur internet et nous œuvrons à rééquilibrer cette visibilité pour qu'elle ne soit dommageable à aucun des deux sites.

## 2. Positionnement dans l'environnement

Au vu de ces nouveaux éléments, l'originalité du partenariat avec le CRR n'a plus rien de « relative » à notre sens : c'est un partenariat fort qui n'existe en l'état que dans peu d'universités en France, contrairement à ce qui est rapporté.

Reproche est fait de ne rien dire concernant la « mise à profit des institutions telles que l'Orchestre de Nancy, l'Opéra national de Lorraine, l'Arsenal de Metz ». Or, il est précisé pages 15-16 du dossier d'auto-évaluation :

« De même, les départements de Musicologie profitent beaucoup de la présence d'un **tissu local culturel riche** : l'opéra-théâtre de Metz, l'opéra national de Lorraine à Nancy, l'orchestre symphonique et lyrique de Nancy, l'Orchestre National de Lorraine à Metz, les salles de l'Arsenal (Metz) et la salle Poirel (Nancy), les services cultures de Metz-Métropole, les conservatoires de Metz, Nancy, Épinal, les écoles de musiques locales sont autant de partenaires avec lesquels les départements de Musicologie ont tissé des liens, au bénéfice des étudiants qui découvrent tous les débouchés possibles suite à leur formation musicale et musicologique. »

puis

« De nombreux enseignants de la L3 Musique et Culture (Metz) sont des professionnels œuvrant dans des institutions culturelles locales ou nationales : **l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole, l'Arsenal, l'Orchestre National de Lorraine** ou encore le **Musée de l'Homme**. »

À titre d'exemple, l'option « concerts et spectacles musicaux » a établi depuis 2014 un partenariat avec l'Opéra de Nancy et qui permet aux étudiants de bénéficier chaque année d'un tarif préférentiel pour assister à un opéra travaillé en cours ; le centre culturel André Malraux de Nancy a collaboré à plusieurs reprises avec des étudiants du site de Nancy ; le directeur de l'Opéra de Nancy a dispensé des cours d'analyse aux étudiants de L2 en 2015 et 2016 ; une conférence/récital a été organisée par le site de Nancy autour du Clavier Bien Tempéré de Bach en 2015 en collaboration avec le CRR de Nancy ; enfin, une table-ronde organisée en 2016 à Nancy par des enseignants de musicologie autour du mythe d'Orphée, thème fort de la saison d'Opéra de Nancy en 2015/16, a été mise en place avec la complicité du directeur de l'Opéra (qui a proposé une communication) et des musiciens de l'Opéra (qui ont joué des extraits de l'Orphée de Gluck).

Enfin, la liste des intervenants en Licence prouve comme ces institutions font partie intégrante de la formation que nous avons construite :

DUMOND Solène (Metz)	Conception/analyse de concerts et spectacles musicaux	<b>Opéra-Théâtre de Metz Métropole</b>
ESCANDE Dominique (Metz)	Conception/analyse de concerts et spectacles musicaux	<b>Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster, Luxembourg</b>
GUEDON Damien (Nancy)	Pratique musicale collective	Professeur Direction chœur <b>CRD Epinal</b>

PARADON Michèle (Metz)	Institutions musicales	<b>Arsenal</b> : déléguée artistique
PHILIPPE Caroline (Metz)	Conception/analyse de concerts et spectacles musicaux	<b>Orchestre National de Lorraine</b> : chargée du projet de médiation musicale

Nos étudiants sont donc formés au contact d'enseignants issus de milieux professionnels variés, appartenant à de nombreuses institutions locales et prestigieuses dans le but de confronter leur formation aux ambitions affichées par ces institutions, contrairement à ce qui est rapporté. La médiation musicale est au cœur de l'enseignement « Conception et analyse de concerts et spectacles musicaux » par exemple, tandis que l'écriture de notes de programme est pour le moment réservée aux étudiants du Master « Édition musicale et musicologie ».

Les reproches concernant « l'absence de liens plus étroits avec les institutions musicales régionales » (chapitre « Place de la professionnalisation ») paraissent donc infondés.

À titre d'exemple, l'option *Concerts et spectacles musicaux* a établi depuis 2014 un partenariat avec l'Opéra de Nancy qui fait bénéficier les étudiants d'un tarif préférentiel pour assister à un opéra travaillé en cours ; le centre culturel André Malraux de Nancy a collaboré à plusieurs reprises avec des étudiants du site de Nancy (notamment en 2014 pour des spectacles d'improvisation) ; le directeur de l'Opéra de Nancy a dispensé des cours d'analyse aux étudiants de L2 en 2015 et 2016 ; enfin, une table-ronde organisée en 2016 à Nancy par des enseignants de musicologie autour du mythe d'Orphée, thème fort de la saison d'Opéra de Nancy en 2015/16, a été mise en place avec la complicité du directeur de l'Opéra (qui a proposé une communication) et des musiciens de l'Opéra (qui ont joué des extraits de l'Orphée de Gluck).

À Metz, les cours de *Conception et analyse de spectacles musicaux*, d'*Institutions musicales* et de *Droit et gestion de la musique* ont établi de nombreuses passerelles entre les institutions locales, témoignant d'une communication entre tous ces acteurs liés à la musique. Ainsi, les étudiants travaillent directement à partir de productions d'institutions musicales locales (Opéra National de Lorraine, Philharmonie de Lorraine, Scène André Malraux, etc.). Ils analysent le fonctionnement d'institutions musicales nationales et locales (festivals, maisons d'opéras, orchestres, éditeurs de musique, etc.) et accèdent à une approche des conditions juridiques et socio-économiques des activités musicales. De multiples fois chaque année, les étudiants messins rencontrent les metteurs en scènes, chefs d'orchestre, musiciens, assistent à des répétitions publiques. En 2015 l'opéra-théâtre de Metz Métropole avait invité 100 étudiants à la répétition générale de *Roméo et Juliette* de Gounod ; en 2016 les étudiants échangent avec Cyril Diederich, V. Goethals ou encore Sylvie Laligne, ils rencontrent les musiciens de l'ONL et effectuent leurs concerts de pratique musicale collective dans la salle de l'Arsenal, comme chaque année, ce qui atteste une fois de plus de la bonne collaboration entre nos institutions.

### 3. À propos du taux d'abandon

Comme souligné dans le rapport, le taux de présence au cours de la L1 a nettement diminué au cours du plan quinquennal, passant de 75% à 49%, il faut souligner la forte progression d'un autre indicateur, celui du taux de réussite est passé de 46% à 85%, avec des données parfaitement comparables sur les deux sites depuis la mise en place de l'offre de formation 2013-2017.

Les décrochages en cours d'année (surtout au cours du premier semestre) sont très majoritairement à mettre sur le compte d'une erreur d'orientation : les étudiants partant se réorientent par une procédure qui n'a cessé d'être facilitée. À l'inverse, les cours d'UEO permettent chaque année de recruter des étudiants inscrits dans d'autres disciplines, et qui se réorientent vers la nôtre.

Certes, le recrutement des L1 est un atout essentiel pour notre discipline, mais il est tout aussi important que nous menions les étudiants vers la réussite. Avec 85% de réussite en L1, 87% en L2 et 90% en L3, cet objectif paraît atteint.

Ces taux de réussite prouvent aussi la réussite de l'ensemble des mesures mises en place pour accompagner nos étudiants : suivi en entretiens individuels réguliers, enseignants référents bien identifiés, cours réservés aux plus faibles, tutorat, enseignants impliqués dans la réussite des étudiants, cours de ppp adaptés.

#### 4. Place de la recherche

Il en va de la responsabilité des enseignants chercheurs de nourrir chacun de leurs cours des fruits de leurs recherches. C'est les cas de chacun d'entre eux, car tous partagent l'idée selon laquelle l'enseignement d'une matière ne doit pas être figé et ne peut être préservé des avancées de ses propres recherches ou de celles de la communauté musicologique. Il est certain que la place de la recherche est très présente en Master et a peut-être tendance à l'être moins en Licence, même si elle irrigue, de fait, de nombreuses disciplines grâce au fait que les enseignants-chercheurs en assurent une grande variété. De plus, les cours d'initiation à la recherche permettent l'acquisition des méthodes de base de la recherche (bibliographie, étude de sources, rédaction de synthèses) à partir de cas pratiques donnant lieu à des travaux éditoriaux.

Suite aux remarques de l'HCERES, nous veillerons à ce que la recherche soit davantage intégrée à nos cours, notamment en Méthodologie, Histoire et Analyse.

#### 5. Place de la professionnalisation

À la critique du rapporteur : « Les objectifs de la formation sont généralistes et se présentent davantage comme un socle de fondamentaux que comme une finalité. » Nous répondons que les objectifs de la formation sont généralistes et se présentent comme un socle de fondamentaux dont la finalité est qu'il soit acquis. C'est la parfaite connaissance de ce socle qui servira à aiguiller l'étudiant vers la poursuite d'étude ou la professionnalisation.

Si la fiche RNCP possédait quelques faiblesses, notamment dans la proposition de « fonctions de surveillance de d'intégration des élèves handicapés » dans la liste des débouchés, ceci a été corrigé pour la prochaine accréditation. La médiation culturelle en revanche, fera pleinement partie des objectifs de la future formation.

Les professionnels intervenant dans les cours de PPP sont très nombreux et aident non seulement les étudiants à déterminer leur futur métier, mais aussi à tisser des liens avec le milieu professionnel et ainsi mieux s'y intégrer. Ce sont les différents IPR qui se sont succédés dans ce cours, pour parler du métier de professeur d'éducation musicale et chant choral et des concours de l'enseignement CAPES, mais aussi des professeurs chevronnés de collège et lycée des formateurs, professeurs des écoles, enseignants-chercheurs, responsables de la formation DUMI, professeurs de CRR (instrument, chant), des chanteurs professionnels (chœurs du théâtre), des compositeurs, des musiciens de l'ONL, des chefs d'orchestre, des représentants de l'ADDAM 57 et des acteurs des métiers de la production. Ainsi, l'accent n'est pas uniquement mis sur la poursuite d'étude en Master Recherche ou MEEF, mais sur un ensemble des métiers du monde de la musique.

Ainsi, les deux semaines de stage effectuées en L3 sont un minimum et ne constituent pas « une première approche des institutions ». De plus, puisque nos étudiants y arrivent en connaissant déjà bien le milieu, ils ne se limitent jamais à une activité « d'observation. » À titre d'exemple, ils font ce stage en collège ou lycée, en école primaire, au Centre National de l'Audiovisuel à Dudelange-Luxembourg, dans les CRR, chez des luthiers.

Les étudiants trouvent leur stage soit grâce aux enseignants eux-mêmes, aux multiples intervenants des cours de PPP, ou par leur propre réseau de connaissances.

Les stages sont souvent plus longs que le minimum inscrit dans la maquette, ils donnent évidemment lieu à l'attribution de crédits ECTS, comme indiqué dans la maquette.

## 6. Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Il est écrit « qu'au niveau des recrutements, les prérequis ne sont pas identiques pour entrer en L1 sur les deux sites. »

Cette affirmation est fautive : il n'y a aucun test d'entrée, pas plus à Nancy qu'à Metz. Tous les étudiants inscrits en musicologie sont acceptés de plein droit.

En revanche, il y a une différence de pratique pédagogique :

- À Nancy, la Formation Musicale est dispensée par le CRR. Les étudiants sont répartis dans les différents cours collectifs du CRR, en fonction de leur niveau personnel, évalué en amont. Pour des raisons pratiques et de gestion des élèves, le CRR de Nancy préfère établir un entretien préalable avec les nouveaux étudiants afin de mieux les situer dans le niveau qui est le leur avant la rentrée. Le CRR de Metz quant à lui est très réactif quant à l'intégration des étudiants dans ses classes d'instrument et souhaite préserver la place de l'entretien préalable comme il est réalisé depuis plusieurs années, à savoir à la suite de la réunion de pré-rentrée.
- À Metz, la Formation Musicale est dispensée à l'Université. Les étudiants ont donc aussi un cours collectif. Les plus faibles bénéficient quant à eux d'un cours de soutien qui leur est spécialement réservé, et interdit aux élèves plus avancés. Cette répartition fait elle aussi l'objet d'une évaluation initiale de tous les étudiants.

Les deux sites, Nancy et Metz fonctionnent sur le même modèle d'inscription : seule l'inscription à l'université est payée par l'étudiant, qui bénéficie ensuite d'une double inscription administrative, à l'université et au CRR.

## 7. Modalités d'enseignement et place du numérique

La place du numérique est très variée et peut prendre chacune de ces formes :

- Utilisation de vidéoprojecteurs (avec écrans tactiles à Metz) ;
- Utilisation de visioprojecteurs numériques ;
- Formations informatiques multiples dans les cours de MAO, d'initiation à la recherche, de méthodologie ;
- Écoute de musique numérisée ;
- Dépôt de dossiers complémentaires, cours, exercices dans la plateforme Arche accessible depuis l'ENT ;
- Utilisation de réseaux sociaux (comptes facebook et snapchat) à des fins pédagogiques.

## 8. Suivi de l'acquisition de compétences

Un exemple de supplément au diplôme a été transmis par l'université de Lorraine au HCERES.

L'acquisition de compétences transversales se fait évidemment dans les cours dits d'ouverture (2 options en L1, 1 option en L2), dans les cours d'informatique (acquisition et développement de compétences dans l'usage

du matériel numérique), de langue (exploration, apprentissage ou approfondissement de langues dont l'offre est très large), de méthodologie (recherche documentaire, technique de prise de note), de commentaire d'écoute (aptitudes à la synthèse, à l'expression écrite et orale), de direction de chœur (aptitude au travail collectif, conduite de projet), d'instrument (aptitude au travail individuel), d'histoire de la musique et d'analyse (repérage et exploitation de sources documentaires, maniement des outils numériques).

## 9. Points faibles

Il est reproché « le manque de liens avec les institutions culturelles régionales ». Ce point a déjà été traité en ce qui concerne la Position dans l'environnement, et ne nous paraît pas du tout justifié.

La place réservée au CEFEDM est énorme puisqu'un partenariat permet de proposer en L2 et L3 une licence articulée avec les formations du CEFEDM :

Pour la L2, les étudiants ayant réussi le concours d'entrée au CEFEDM (maintenant appelé École Supérieure d'Art de Lorraine) bénéficient à l'Université (Metz) d'une dispense des éléments suivants :

- UFT 30 EC2 (PPP)
- UFD 32 EC2 (Formation musicale)
- UFD 33 EC2 (Initiation à la direction chorale) et EC3 (Initiation à l'accompagnement)
- UE032 EC1 (Organologie) ou EC2 (Acoustique)
- UFT 40 EC2 (Méthodologie)
- UFD 42 EC2 (Formation musicale)
- UFD 43 EC2 (Initiation à la direction chorale) et EC3 (Initiation à l'accompagnement)
- UEL40 (Sciences de la musique II)

Ils sont placés en RSE (Régime Spécial d'Études) les dispensant d'assiduité pour les éléments suivants :

- UFD 32 EC1 (Pratique instrumentale) et EC3 (Technique vocale)
- UFD 33 EC1 (Pratique musicale collective)
- 
- UFD 42 EC1 (Pratique instrumentale) et EC3 (Technique vocale)
- UFD 43 EC1 (Pratique musicale collective)

Pour la L3, parcours « Musique et culture », ils bénéficieront d'une dispense des éléments suivants :

- UFT 50 (Langue vivante)
- UFD 51 EC1 (Musique et contexte culturel savant) ou EC2 (Musique et contexte culturel populaire)
- UFD 52 EC1 (Esthétique musicale) et EC3 (Ethnomusicologie)
- UEO 51 EC1 (Musique et image)
- UEO 51 EC1 (Initiation aux méthodes de recherche en musicologie)
- UFT 60 (Langue vivante)
- UFD 61 EC1 (Musique et contexte culturel savant) ou EC2 (Musique et contexte culturel populaire)
- UFD 62 EC1 (Conception/ analyse de concerts et spectacles musicaux) et EC2 (Institutions musicales)
- UEO 61 EC1 (Patrimoine sonore)

Ils sont placés en RSE (Régime Spécial d'Études) les dispensant d'assiduité pour les éléments suivants :

- UFD 53 EC1 (Ateliers de pratique et d'impro)
- UFD 63 EC1 (Ateliers de pratique et d'impro)

- UEO 52 EC2 (PPP)
- UEO 62 (préprofessionnalisation)

Tout est donc fait pour que non seulement la place du CEFEDM/ÉSA soit « clairement définie » mais aussi pour que ces étudiants puissent articuler leur formation à l'ÉSA et l'essentiel de ce qui fait la différence entre une licence de musicologie et la formation dispensée à l'ÉSA.

La remarque concernant la « différence des prérequis entre Nancy et Metz » questionnant également les effectifs de Metz est non avenue au regard des éléments apportés dans le présent document.

La remarque concernant le manque d'harmonisation dans l'enseignement des langues entre les deux sites est elle aussi non avenue puisque les langues sont prises en charge par l'UL, en fonction de ce que chacun des deux sites peut proposer à l'ensemble de ses composantes.

## 10. Avis global et recommandations

À la demande « d'harmoniser le mode de fonctionnement, les enseignements » entre les sites de Metz et de Nancy, de réfléchir à « la cohérence inter-site[s] des enseignements » il est important de souligner que les deux premières années sont rigoureusement identiques, mises à part les rares exceptions liées, comme expliqué plus haut, aux modalités locales des conventions avec les CRR locaux.

Il peut être intéressant de rappeler que les deux parcours de L3 ont été élaborés en 2013, suite à la fusion des Universités de Metz et de Nancy<sup>2</sup>, et pour donner suite aux recommandations de l'HCERES. Cette fusion des universités a résulté en la fusion des diplômes, réalisée en concertation entre les deux sites afin de proposer une formation commune en L1 et L2 mais deux parcours différents en L3. Le but était de distinguer les deux départements tout en permettant les passerelles entre eux, pendant la Licence et ensuite : les étudiants nancéens peuvent parfaitement suivre le Master Recherche de Metz ; les étudiants messins sont correctement formés pour suivre le Master MEEF de Nancy.

De même, les partenariats professionnels sont nombreux, ancrés localement, dans le but de préparer non seulement nos étudiants à la poursuite d'étude (sans distinguer Master Recherche et MEEF), mais aussi à la vie professionnelle, au sujet de laquelle ils sont parfaitement renseignés.

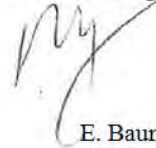
On s'étonne enfin qu'une demande de clarification « de la lisibilité et les objectifs du diplôme » soit demandée alors que la présentation générale du diplôme, décrite dans la section initiale « Objectifs » ne fait l'objet d'aucune remarque dans le dossier.

---



En conclusion, les remarques de l'HCERES nous ont permis de clarifier certains points que nous n'avions peut-être pas mis suffisamment en valeur et de corriger certaines erreurs factuelles. Nous espérons que cette réponse permettra à l'HCERES de mieux saisir les particularités de ce diplôme bi-site, l'énorme travail d'harmonisation mené par les équipes enseignantes au moment de la fusion des deux sites et, malgré ses quelques défauts, les atouts et qualités de ce diplôme.

Le Vice-Président en charge de la Formation



E. Baumgartner